

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**DESIGNATION  
DES  
REPRESENTANTS  
ET DELEGUES DE  
LA COMMUNE  
AU SEIN DES  
COMMISSIONS  
ET  
ORGANISMES  
EXTERIEURS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Publique du 5 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Régine BOURGADE, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etaient présents** : Madame Régine BOURGADE, Maire, Monsieur François ROBIN, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Vincent MARTIN, Monsieur Laurent SUAU, Monsieur Alain COMBES, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Sonia NUNES VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Madame Michelle JACQUES, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, , Conseillers Municipaux.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 26  
▪ représentés : 6  
▪ absent : 1

Date de l'envoi et  
de l'affichage de la  
convocation :  
**29 août 2024**

**Par procuration** : Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Adjoint, Monsieur Nicolas TROTOUIN (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Monsieur Philippe TORRES (Madame Régine BOURGADE), Madame Catherine THUIN (Monsieur Raoul DALLE), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Philippe POUGET (Madame Michelle JACQUES), Conseillers Municipaux.

**Absente** : Madame Aurélie MAILLOLS, Adjointe.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la  
Mairie et  
publication sur  
le site internet :  
18/09/2024

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Monsieur François ROBIN, Adjoint, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Madame la Présidente a ouvert la séance.

Madame le Maire expose :

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

La représentation de la Commune au sein de nombreux organismes extérieurs et commissions statutaires, nous conduira à proposer la désignation de nos représentants.

Le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou les présentations suivantes :

### Commissions municipales

#### **Commission « Finance et co-financement » :**

- Mme Régine BOURGADE
- M Alain COMBES
- M Laurent SUAU
- M Vincent MARTIN
- M François ROBIN
- Mme Betty ZAMPIELLO
- Mme Stéphanie MAURIN
- Mme Emmanuelle SOULIER
- M Philippe POUGET

#### **Commission « Vie associative, jeunesse, culture, sport et démocratie participative » :**

- Mme Régine BOURGADE
- M François ROBIN
- Mme Aurélie MAILLOLS
- M Jean-François BERENGUEL
- M Vincent MARTIN
- Mme Betty ZAMPIELLO
- Mme Valérie TREMOLIERES
- Mme Fabienne HIERLE
- Mme Michèle JACQUES

### Commissions techniques

#### **Commission d'Appel d'Offres :**

Président : Madame Régine BOURGADE, Maire

Ou son représentant : Françoise AMARGER BRAJON

##### Titulaires :

- M François ROBIN
- Mme Elizabeth MINET TRENEULE
- M Alain COMBES
- Mme Ghalia THAMI
- M. Jérémy BRINGER

##### Suppléants :

- M Francisco SILVANO
- M Thierry JACQUES
- Mme Marie PAOLI
- M Raoul DALLE
- Mme Fabienne HIERLE

**Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

<i>Représentants de la Commune</i>	<i>Représentants des associations</i>
Mme Régine BOURGADE	APF
M Philippe TORRES	UDAF
M Alain COMBES	Age d'Or
M Francisco SILVANO	Office de Commerce
Mme Emmanuelle SOULIER	Génération Mouvement

**Comité Social Territorial (CST)**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Régine BOURGADE	M. Vincent MARTIN
Mme Sonia NUNES VAZ	M Philippe TORRES
M François ROBIN	M Christophe LACAS
Mme Betty ZAMPIELLO	M Thierry JACQUES
M Karim ABED	M Jérémy BRINGER

<b>Enseignement</b>
---------------------

**Conseils d'Administration établissements publics**

Lycée Chaptal :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Aurélien VAN de VOORDE	Valérie TREMOLIERES
Sonia NUNES VAZ	Patricia ROUSSON

**Conseils d'établissement privés sous contrat :**

Ecole Saint Joseph :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Raoul DALLE	Régine BOURGADE

**Conseils d'écoles publiques :**

Ecole élémentaire Jean Bonijol :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Nicolas TROTOUIN	Stéphanie MAURIN

Ecole primaire « les Terres Bleues » :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Valérie TREMOLIERES	Stéphanie MAURIN

## Santé - Social

### Conseil de surveillance de l'Hôpital :

- Madame Elizabeth MINET TRENEULE

### Groupement Hospitalier de Territoire de Lozère (GHT48) - Comité Territorial des Elus Locaux (CTL)

- Madame le Maire (ou son représentant) = membre de droit
- Monsieur Laurent SUAU

## Jumelages

### Comité de jumelage Mende/Wunsiedel :

- Régine BOURGADE
- Jean-François BERENGUEL
- Vincent MARTIN
- Sonia NUNES VAZ
- Valérie TREMOLIERES
- Philippe POUGET

## Environnement

### Communes forestières :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Valérie TREMOLIERES	Christophe LACAS

### ONF :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Valérie TREMOLIERES	Christophe LACAS

## Aménagement / Equipement

SDEE : Mme Valérie TREMOLIERES

## Autres

### Commission Restaurant :

- Valérie TREMOLIERES
- Betty ZAMPIELLO
- Ghalia THAMI
- Nicolas ROUSSON
- Fabienne HIERLE

**Commission Locale d'Information et de Surveillance multi-sites (Chimirec et Environnement Massif central) :**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
François ROBIN	Valérie TREMOLIERES

**Conseil d'administration de la SPL (Société Publique Locale) Cœur de Lozère Développement :**

- Régine BOURGADE
- Laurent SUAU
- Jean-François BERENGUEL
- Françoise AMARGER BRAJON
- François ROBIN
- Elizabeth MINET TRENEULE
- Jérémy BRINGER

**Office de la Vie Associative Mende et Cœur de Lozère**

- Régine BOURGADE
- François ROBIN
- Jean-François BERENGUEL
- Valérie TREMOLIERES
- Vincent MARTIN
- Aurélie MAILLOLS

**Céréma**

- M. Laurent SUAU (+ référent représentant des services : M. Olivier MEYRUEIS)

**Groupement de commandes pour la fourniture de matériel électrique : commission d'appel d'offres du groupement**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Francisco SILVANO	Mme Elizabeth MINET TRENEULE

**Comité consultatif citoyen des mobilités :**

- Mme Le Maire ou son représentant : Mme Betty ZAMPIELLO
- M. François ROBIN
- Mme Aurélie MAILLOLS
- Mme Elizabeth MINET-TRENEULE
- Mme Stéphanie MAURIN
- M. Bruno PORTAL

**Composition de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) :**

Mme Le Maire *ou son représentant* : Jean-François BERENGUEL

*Membres élus de la commune de Mende :*

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Marie PAOLI	M. Laurent SUAUI
Mme Elizabeth MINET TRENEULE	M. Alain COMBES

Ces désignations ont été opérées à l'unanimité.

#signature2#

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Régine BOURGADE

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)